

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 26 août 1919.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, lundi, le 1er septembre, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ARTHUR A. SLADEN,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable

Président du Sénat.

Ordonné qu'elle soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le Trône,

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme luissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Dans cette visite, la première qu'il fait au Canada, Son Altesse le Prince de Galles renoue, sans tarder, ses excellents rapports avec ses camarades de l'armée canadienne et, en même temps, entreprend la tâche importante de se rendre compte, par lui-même, des ressources et du développement de notre pays et des aspirations idéales de notre peuple. La chaleureuse et sincère bienvenue qui l'accueille partout est une preuve que les liens qui unissent notre pays à la mère patrie et aux autres dominions dans une grande communauté de nations, n'ont jamais été plus intimes ni plus fermes qu'aujourd'hui.

L'urgence de procéder immédiatement à l'examen du Traité de paix entre les puissances alliées et l'Allemagne, signé à Versailles le vingt-huitième jour de juin mil neuf cent dix-neuf, m'a forcé de vous convoquer pour reprendre vos travaux qui, je l'espère, ne seront pas de longue durée.

Mes conseillers sont d'avis que ce Traité ne devrait pas être ratifié au nom du Canada sans avoir été approuvé par le Parlement. Des copies authentiques de ce document seront soumises sans délai à votre examen.

On vous demandera de plus d'étudier d'autres mesures parmi lesquelles seront comprises celles que rendent immédiatement nécessaires le retour prochain de la paix et les conditions du Traité de paix.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Des prévisions budgétaires vous seront soumises pourvoyant aux moyens financiers que pourraient nécessiter le Traité de paix et autres fins.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Pendant plus de cinq ans le monde a subi la désolation et l'horreur d'une guerre qui lui était imposée par un esprit et un dessein d'agression intolérables. Heureusement, notre pays n'a pas souffert des désastres et des ruines qui ont accablé plusieurs autres nations, mais toute participation à la guerre nous a imposé de lourds fardeaux et de grands sacrifices que notre peuple a supportés avec un courage inébranlable. Avec une respectueuse reconnaissance, nous nous rendons compte que le monde sort victorieux de cette longue lutte contre les forces d'un militarisme barbare et d'une attaque féroce. Le travail de reconstruction pourra être difficile et même pénible, mais nous devons l'entreprendre avec la même détermination et le même courage irréductibles qui ont soutenu notre conduite durant les années de lutte. A vous et à la grande nation dont les intérêts vous sont confiés, je souhaite la protection divine dans votre labeur.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

Son Honneur le Président fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

Il est lu par Son Honneur le Président.

Ordonné que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général demain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Aussi ordonné que, conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un Comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir:—Les honorables MM. Béique, Belcourt, Bostock, Daniel, Roberston, Tanner, Watson, Willoughby et Sir James Lougheed, G.C.M.G., ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

1. Le Traité de paix entre les alliés et les puissances alliées et l'Allemagne, signé à Versailles le 28 juin 1919.

2. Le protocole supplémentaire au Traité de paix, signé à Versailles, le 28 juin 1919.